

# Note d'unité

## Centre bus de Vitry I N°2020-68

Décision du 17 avril 2020

### Décision n° BUS/MRB 2020-68 du 17 avril 2020 portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus de Vitry au personnel d'encadrement du centre bus de Vitry

#### Le directeur de l'unité opérationnelle du centre bus de Vitry,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS, par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-49 consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 au directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-79 consentie le 18 décembre 2019 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus de Vitry ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2019-D-0552 consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 par le directeur du département MRB au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus de Vitry ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Monsieur Dominique AUGRY, responsable ressources humaines, ou à
- Madame Bénédicte RAMET, responsable transport, ou à
- Madame Véronique DORIN, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Christian ROBERT, responsable maintenance, ou à
- Monsieur Eric LEBON, REL, ou à
- Madame Carine DELACROIX, responsable équipe ressources humaines, ou à
- Monsieur Armel JOUQUAN, adjoint transport, ou à
- Madame Séverine PAPIN, responsable qualité environnement.

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



---

## Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS/MRB 2020-51 du 30 mars 2020.

## Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 17 avril 2020

Pierre HARISLUR-ARTHAIGNET  
Directeur du centre bus de Vitry